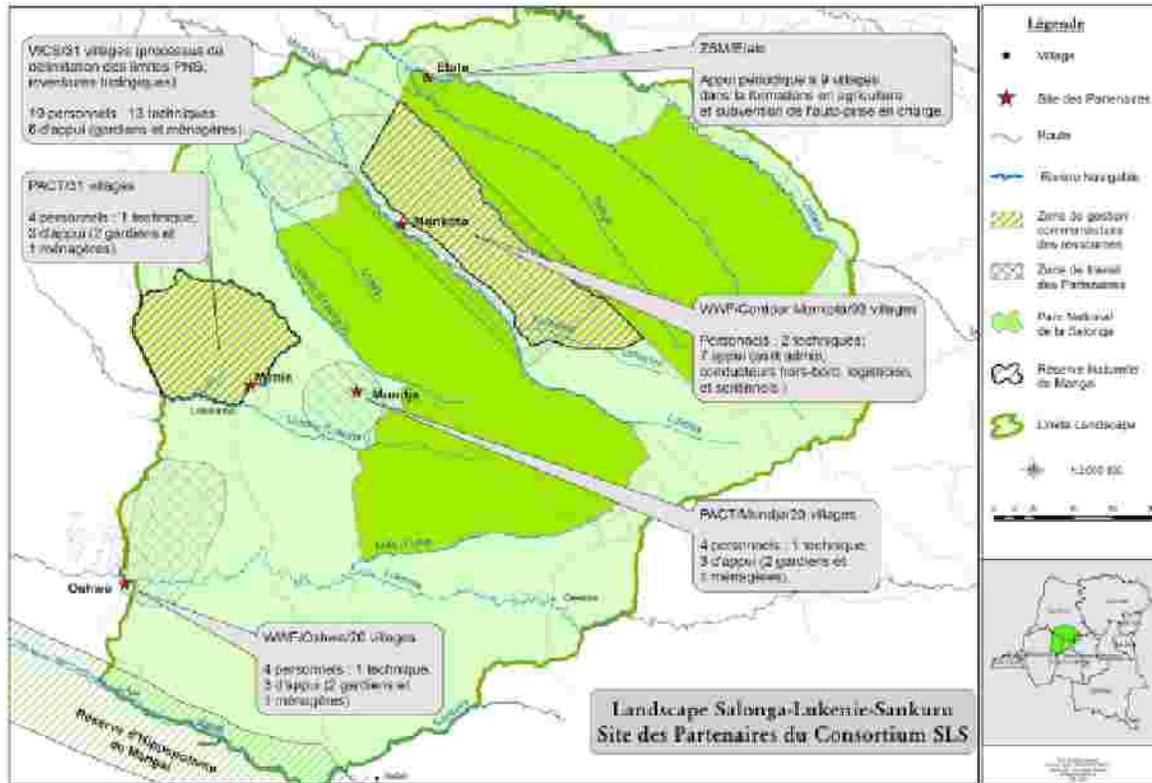


PARC NATIONAL DE LA SALONGA

Carte



In Bekalkali, n°2 – 30 septembre 2008

Source : draft de plan de gestion ECOFAC 2010-2020

Superficie : 3 600 000 ha

Catégorie IUCN : II

Label international : Site du Patrimoine Mondial

Principales pressions

- Le braconnage (à l'arme de guerre et aux pièges)
- L'occupation de l'AP par les populations Kitawalistes et Yaelima
- La pêche illicite

Principales menaces

- L'exploitation forestière

1. Contexte : d'où part-on ?

Acte et date de création

L'aire protégée a été formellement établie à travers l'ordonnance loi n°70-318 du 30 novembre 1970.

Propriétaire foncier : Etat congolais

Institution de gestion : ICCN

Projets en cours sur l'aire protégée

Plusieurs partenaires appuient les activités de gestion de l'AP (cf carte ci-dessus) :

- Le projet ECOFAC/UE
- WWF sur financement CARPE
- WCS
- Building Capacity Worldwide (PACT)
- ZSM

Limites de l'aire protégée

Les limites sont des repères naturels matérialisés à certains endroits par des pancartes posées en 2009. Les limites sont connues des gestionnaires et des communautés locales riveraines. Cependant, celles-ci revendiquent certaines parties périphériques de l'AP comme leur appartenant puisqu'elles n'ont jamais été indemnisées lorsqu'elles ont quitté ces terres au moment de la création de l'AP.

Le règlement de l'aire protégée

Il n'y a pas de texte juridique (règlement intérieur) propre à l'AP. La gestion de Salonga est régie par l'ordonnance loi 69 relative à la conservation de la nature et la loi portant code forestier.

2. Planification : à quoi veut-on arriver ?

Objectifs actuels de gestion

L'objectif général cité dans le projet de plan de gestion 2010-2020 est « d'assurer la persistance et la viabilité de grands blocs forestiers représentatifs des forêts denses humides de la cuvette centrale du bassin du Congo pour maintenir une diversité biologique des écosystèmes et de services environnementaux au bénéfice des populations locales ». Plusieurs outils de valorisation ont été proposés pour atteindre cet objectif : la mise en place d'un système de gestion concertée et durable des ressources et la promotion de la recherche scientifique et du tourisme.

Configuration de l'aire protégée

L'AP est constituée de deux blocs séparés par un couloir écologique de 50 km de largeur (en moyenne) mais celui-ci n'est que théorique car il est en réalité totalement occupé par des fermes à l'heure actuelle. En pratique, ce couloir n'est pas géré pour le moment. L'AP ne comprend pas de zones de gestion différente à l'intérieur des deux blocs. Le plan de gestion prévoit la mise en place d'un micro zonage interne dont la configuration sera le fruit des concertations entre les différents partenaires riverains du parc. Le projet de plan de gestion propose cinq zones de gestion

différente : zones de protection intégrale, zones de recherche, zones d'intérêt culturel, zones touristiques, zones d'implantation humaine dans le parc.

Plan de gestion/aménagement et plan de travail

Le plan de gestion 2010- 2020 est encore en cours d'élaboration. Les activités courantes de gestion de l'AP sont dictées par un plan d'opération élaboré en 2009 lors de la réunion annuelle du comité de gestion du site (CoCoSi). Ce plan d'opération est réactualisé chaque année, mais les activités prévues ne sont pas toutes menées à terme.

Suivi évaluation

Le taux de réalisation des activités programmées dans le plan opérationnel est évalué une fois par an. Aucun indicateur permettant de mesurer l'impact des activités de gestion réalisées n'a encore été défini.

3. Intrants: de quoi a-t-on besoin?

Moyens humains

Il y a au total 198 personnes affectées à la gestion du parc répartis comme suit :

Poste occupé	Nombre
Chef de site	1
Chef de secteur	6
Personnel technique	174
Personnel administratif	16
Personnel scientifique	1

Le personnel actuel est insuffisant mais un projet est en cours au niveau national pour renforcer l'équipe du parc sur le plan quantitatif et qualitatif (renforcement de capacité dans le domaine de la gestion des ressources naturelles). Les gestionnaires souhaitent renforcer leurs équipes avec de jeunes recrues.

Recherche

Il n'y a pas de programme de recherche en cours sur l'AP.

Moyens financiers

Le budget annuel actuel alloué par l'Etat est de 65 810 \$US. Cette part permet uniquement de subvenir au paiement des salaires du personnel de l'AP. Le reste du budget est fourni par l'appui d'ECOFAC, de WWF et des autres bailleurs qui soutiennent l'AP.

4. Processus de gestion: comment s'y prend-on?

Gestion des ressources naturelles

Il n'y a pas de mécanisme de gestion active des écosystèmes à l'heure actuelle. Un monitoring régulier est réalisé par les gardes lorsqu'ils font leur patrouille de

surveillance.

L'application de la loi

L'équipe de surveillance sur le terrain compte 180 gardes mais leur connaissance des règlements qui régissent l'AP est parfois insuffisante et ils ne maîtrisent pas les procédures judiciaires qui s'appliquent aux infractions commises. En revanche, ils ont le statut adéquat pour leur permettre de procéder à des arrestations ou à des contraventions. Le manque d'équipement, ainsi que le nombre insuffisant du personnel rend la surveillance difficile. En 2009, environ 150 braconniers ont été arrêtés. Ils provenaient de villages riverains et des centres urbains alentours. En cas d'arrestation, les contrevenants payent des amendes et leur matériel est confisqué.

Inventaires des ressources

Le dernier inventaire sur la faune de l'AP a été effectué par WCS en 2007, en collaboration avec quelques agents du parc. Il s'agissait de déterminer la distribution des indices de braconnage et leur évolution. La distribution des éléphants et des bonobos a été réalisée par WCS, en 2006, en collaboration avec les agents de l'ICCN. Il n'y a jamais eu d'inventaire global sur l'habitat de l'AP. La dernière étude sur les activités socioéconomiques des communautés riveraines de l'AP a été réalisée en 2006.

Certaines de ces données sont disponibles pour les gestionnaires et sont effectivement utilisées lors de la planification annuelle des activités. A noter que certains partenaires ne mettraient pas les données à disposition des gestionnaires.

Gestion du personnel

En dehors des chefs de site et des chefs de secteur qui ont un profil spécialisé en gestion de la faune, biologie ou écologie, le reste du personnel n'a pas de qualification particulière. D'après les gestionnaires, les formations complémentaires nécessaires seraient :

- une formation sur les méthodes de suivi et de collecte des données pour le chargé de Monitoring ;
- une formation sur les procédures judiciaires et une formation paramilitaire en cas d'infraction pour les gardes qui n'en ont pas encore eues ;
- une formation de comptabilité pour le chargé des finances ;
- une formation en informatique pour le conservateur.

Le retard de paiement des salaires des fonctionnaires est aussi une contrainte de gestion du personnel.

Gestion du budget

Il n'y a pas de budget de fonctionnement propre (en dehors de la part destinée au paiement des salaires du personnel). Le financement des activités de gestion de l'AP est entièrement fourni par les organismes externes. Le budget de l'AP n'est donc pas sécurisé.

Infrastructure et équipement

Il y a des locaux et des habitations mais ils ne sont pas entretenus. Même s'ils ne sont pas suffisants, il existe un certain nombre d'équipements (ordinateurs, imprimantes, scanners, moto, radios HF, GPS...).

Education et Sensibilisation

C'est WWF qui exécute ce programme. Les gestionnaires n'y participent pas.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)

Il n'y a pas de cadre de collaboration formelle entre les gestionnaires de l'AP et les acteurs du secteur public ou privé.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée

Les communautés locales n'occupent pas de place dans les prises de décision car elles ne sont pas consultées avant les prises de décision relative à la planification de la gestion de l'AP.

Tourisme

Il n'y a aucune activité touristique dans le parc.

5. Résultats: qu'a-t-on réalisé?

Accueil visiteurs

Il n'y a pas d'infrastructures d'accueil pour les visiteurs.

Droits et taxes

Des droits et taxes sont perçus par les gestionnaires, cependant il n'est pas prévu qu'un pourcentage soit reversé aux communautés locales. Les règlements prévoient que 50% de ces droits et taxes seront directement réinvestis dans le budget de fonctionnement de l'AP, le reste étant rétribué à la direction générale de l'ICCN.

Accès

Les mécanismes de surveillance et de contrôle ne permettent pas de contrôler les nombreux points d'entrée de l'AP. Certaines zones enclavées, comme le secteur de Mundja au centre ouest du parc, ne sont d'ailleurs pas accessibles pour le contrôle.

Retombées économiques pour les communautés

Les communautés n'ont pas le droit d'utiliser les ressources de l'AP et il n'existe pas de projets ou initiatives locales visant à améliorer le bien-être des communautés directement riveraines du parc. Les quelques emplois générés par l'AP ont un impact insignifiant sur l'économie locale.

Etat des lieux

Un état des lieux des ressources a été réalisé en 2006 et 2007, mais ces données ne touchent que quelques espèces et elles ne suffisent pas aux gestionnaires pour estimer l'état de conservation de la biodiversité aujourd'hui. Ces données ont cependant montré que certaines espèces phares subsistent : notamment les

bonobos, les éléphants, les paons congolais. Il n'existe pas des programmes de réhabilitation des espaces dégradés de l'aire protégée.